



Genève, le 4 février 2015

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe se tiendra à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015. L'ONU a envoyé une invitation à votre Gouvernement pour cette conférence. Outre les ministres, il est souhaitable que d'autres représentants de haut niveau, notamment des parlementaires, soient présents. La Conférence devrait aussi attirer d'autres acteurs participant à l'action mondiale destinée à réduire les risques de catastrophe, notamment des représentants d'organisations internationales, de la société civile, de la recherche et du secteur privé.

La Conférence fera le bilan de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et adoptera un texte sur la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, l'idée générale étant de donner une nouvelle impulsion au changement à l'échelon des pays, avec la participation active de tous les acteurs concernés. Il est attendu en particulier des parlements qu'ils prennent une part importante aux efforts destinés à renforcer la capacité de résistance des sociétés et limiter les risques de catastrophe.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'UIP et l'UNISDR organisent conjointement une Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence. Cette réunion aura lieu le 13 mars 2015, de 10 à 16 heures, au Tachibana Hall du *Sendai International Conference Centre*. Elle sera ouverte à tous les parlementaires qui feront partie de la délégation de leur pays à la Conférence.

La Réunion parlementaire débattra des moyens et stratégies envisageables pour donner un rôle accru aux parlements dans le cadre de réduction des risques de catastrophe de l'après-2015. Vous trouverez ci-joints une note explicative et un ordre du jour provisoire renfermant des informations précises sur cette rencontre. Ces informations seront publiées et mises à jour sur le site web de l'UIP, à l'adresse suivante : <a href="http://www.ipu.org/strct-f/futrmets.htm">http://www.ipu.org/strct-f/futrmets.htm</a>. Les débats auront lieu en anglais, français, espagnol et japonais.

Nous espérons pouvoir compter sur la présence de membres de votre parlement au sein de la délégation de votre pays à la Conférence et à la Réunion parlementaire. Veuillez trouver ci-joint le formulaire d'inscription que nous invitons votre parlement à remplir et à renvoyer au Secrétariat de l'UIP **au plus tard le 6 mars 2015**. Veuillez noter que l'inscription à la Réunion parlementaire ne donne pas accès à la Conférence elle-même. Les délégués à la Conférence doivent s'inscrire par le biais de la Mission permanente de leur pays auprès de l'ONU à New York. Vous trouverez des informations détaillées sur la Conférence à l'adresse suivante : <a href="http://www.wcdrr.org/states">http://www.wcdrr.org/states</a>, notamment en ce qui concerne les hôtels et les formalités en matière de visas. Les questions de logistique relèvent de la seule responsabilité des participants.

Dans l'attente d'accueillir des membres de votre parlement à Sendai, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération.

Martin Chungong Secrétaire général de l'UIP Margareta Wahlström Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la réduction des risques de catastrophe





# REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA TROISIEME CONFERENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

La réduction des risques de catastrophe - gouvernance et législation

Réunion spéciale organisée conjointement par l'UIP et l'UNISDR 13 mars 2015, 10 - 16 heures, Sendai (Japon) Tachibana Hall

#### Contexte

- 1. Depuis l'adoption en 2005 du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 "Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes", des avancées progressives ont été réalisées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, ce qui a entraîné une baisse de la mortalité face à certains dangers. On a progressé en particulier pour ce qui est du renforcement des cadres institutionnels, législatifs et politiques, de l'alerte avancée, de la préparation aux catastrophes, ainsi que de l'évaluation des risques, de l'éducation, de la recherche, de la sensibilisation du public et de la compréhension commune des risques de catastrophe. Par exemple, plus de 120 pays signalent des réformes des politiques ou des lois relatives à la gestion des risques de catastrophe, plus de 100 pays ont maintenant des arrangements institutionnels spécifiques pour la gestion des risques de catastrophe au niveau national; plus de 190 pays déclarent avoir mis en place des points focaux pour la réduction des risques de catastrophe et 85, des plateformes nationales multipartites.
- 2. Cependant, les pays ont eu plus de peine à prendre en compte la réduction des risques de catastrophe dans les investissements publics, les plans d'occupation des sols, les projets d'équipement. la gestion de l'environnement et les politiques sociales, afin de réduire les facteurs de risque et de s'attaquer aux causes de ces risques. Une mauvaise coordination à l'intérieur des secteurs et des institutions et entre eux a nui à l'efficacité de la réduction des risques de catastrophe. Les entreprises et d'autres parties prenantes ne se sont pas pleinement impliquées dans les efforts déployés aux niveaux national et local pour comprendre et réduire les risques de catastrophe. Il en a résulté une aggravation continue des effets et des risques de catastrophe à l'échelle mondiale. Les consultations qui ont eu lieu en vue de l'établissement d'un cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015 ont mis en évidence la nécessité de clarifier les systèmes de normes, institutions et interactions qui décident de la manière dont sont prises les décisions en matière d'investissements et dont sont établis les mécanismes appropriés de contrôle et de reddition de comptes, ainsi que du partage des responsabilités entre les secteurs public et privé. La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe adoptera le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.
- 3. L'Union interparlementaire (UIP) s'emploie, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR), à promouvoir la coopération mondiale à la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et à inciter à agir en vue d'une plus grande résilience et d'une réduction des risques de catastrophe, en mettant l'accent sur l'obligation de rendre compte, la responsabilité, le contrôle et les débats publics, ainsi que sur le renforcement des cadres normatifs. Au fil des années, l'UIP et l'UNISDR ont réussi ensemble à associer les parlementaires à un certain nombre de questions : prise en compte de la relation entre réduction des risques de catastrophe et adaptation aux changements climatiques, intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et consolidation de la législation et de la gouvernance pour réduire les risques de catastrophe et permettre un développement résilient. Cette coopération a contribué à motiver les parlementaires qui sont désormais plus prompts à prendre des initiatives

pour réduire les risques de catastrophe. Par exemple, la 130<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP a adopté en mars 2014 une résolution marquante intitulée *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles,* qui appelle les parlements à s'attaquer aux risques de catastrophe par une action résolue à tous les niveaux.

#### Modalités de la Réunion

La manifestation comportera deux réunions-débat qui auront pour thèmes *Renforcer la gouvernance pour réduire les risques de catastrophe* et *Améliorer la législation pour réduire les risques de catastrophe*. Les intervenants et participants dans la salle seront invités à échanger des informations et des connaissances et à confronter leurs expériences en ce qui concerne la gouvernance et la législation relatives à la réduction des risques de catastrophe, à faire le point des progrès accomplis grâce à l'action parlementaire dans les différents pays et régions, à identifier les moyens d'améliorer la gouvernance et la législation pour un développement résilient face aux risques de catastrophe par une prévention et une réduction des risques, ainsi que les difficultés à surmonter, et à débattre des domaines sur lesquels devra porter en priorité l'action parlementaire pour faciliter la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

La Réunion parlementaire sera ouverte à tous les parlementaires présents dans les délégations nationales à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe.

#### Résultats attendus

- Meilleure compréhension, chez les parlementaires, des éléments clés du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et énumération d'initiatives concrètes qu'ils peuvent prendre pour mettre en œuvre le cadre.
- Identification des principaux moyens dont disposent les parlementaires pour renforcer la gouvernance et améliorer la législation sur la réduction des risques de catastrophe.

## **Programme provisoire**

9 h.30 - 10 h.00	Inscription des participants
10 h.00 - 10 h.15	Ouverture et accueil
10 h.15 - 10 h.30	Introduction sur le travail des parlementaires dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe

#### Réunion-débat du matin : Renforcer la gouvernance pour réduire les risques de catastrophe

10 h.30 - 10 h.50 Exposés liminaires sur le thème susmentionné

10 h.50 - 12 h.15 Débat animé par un modérateur

- Quelles conditions la gouvernance doit-elle remplir pour être propre à promouvoir un développement résilient face aux risques ?
- Que peut-on faire pour renforcer la coordination entre les secteurs concernés par un développement résilient face aux risques et à l'intérieur de chacun d'eux ?
- Comment renforcer la prévention des risques de catastrophe ?
- Comment s'assurer de la participation effective et de l'engagement de toutes les parties prenantes ?
- Comment accroître le rôle des institutions et des parties prenantes locales ?
- Que peut-on faire pour renforcer le contrôle législatif en vue d'un développement résilient face aux risques ?
- Comment les parlementaires peuvent-ils amener le changement et quelles initiatives peuvent-ils prendre ?

12 h.15 – 12 h.30 Synthèse et conclusions

## 12 h.30 – 13 h.30 Pause du déjeuner

# Réunion-débat de l'après-midi : Améliorer la législation pour réduire les risques de catastrophe

13 h.30 - 13 h.50 Exposés liminaires sur le thème susmentionné

13 h.50 - 15 h.15 Débat animé par un modérateur

- A quoi tient l'efficacité des cadres normatifs, légaux et autres, dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe ?
- Comment peuvent-ils favoriser le passage d'une culture et d'un système de gestion des catastrophes à une culture et un système de gestion des risques ?
- A qui incombe principalement l'obligation légale de réduire les risques de catastrophe ? Et comment favoriser une articulation claire dans le droit national ?
- Quels sont les principaux obstacles à l'établissement et à la mise en œuvre de cadres normatifs relatifs à la réduction des risques de catastrophe et comment les surmonter ?
- Comment s'assurer que le cadre légal tient compte des connaissances scientifiques et a une base scientifique ?
- Comment les parlementaires peuvent-ils amener le changement et quelles initiatives peuvent-ils prendre ?
- Questions et réponses

15 h.15 – 15 h.30 Synthèse et conclusions

## Séance de clôture

15 h.30 - 15 h.50 Adoption d'engagements parlementaires tendant à renforcer la gouvernance et à améliorer la législation pour réduire les risques de catastrophes et à faciliter la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de

catastrophes pour l'après-2015

15 h.50 – 16 h.00 Allocutions de clôture





# REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA TROISIEME CONFERENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

Réunion spéciale organisée conjointement par l'UIP et l'UNISDR

13 mars 2015, Sendai (Japon)

Un formulaire par participant

Formulaire d'inscription					
Pays					
Mme £ M. £					
Prénom		Nom			
Parlement / Chambre					
Fonction	Membre de la Chambre basse	Membre de l Chambre ha		Assistant / administrateur(trice) £	
Titre complet					
Courriel professionnel					
Courriel personnel					
Date :	Sig	nature :			

Prière de remplir et de renvoyer le présent formulaire au plus tard le  $\underline{6}$  mars  $\underline{2015}$  par fax ou par courriel à :

Union interparlementaire Fax: +41 22 919 41 60 Courriel: postbox@ipu.org

# **NOTE IMPORTANTE AUX PARTICIPANTS**

L'UIP n'est pas en mesure d'aider les participants en ce qui concerne l'obtention des visas et les réservations de chambres d'hôtel à Sendai. Il appartient à chaque participant de s'occuper de ces formalités.